

Extrait règlement BMX applicable a partir du 1^{er} septembre 2009

Modification portant sur LES PLAQUES

Le port **des** plaques est **obligatoire** pour toutes les épreuves sous règlement FFC
Elles doivent être fixées solidement, sans qu'aucun accessoire ne nuise à leur visibilité

La plaque frontale doit porter les éléments suivants ;

- Un carre de couleur (voir ci dessous) de 100mm de cote minimum
- 1 a 2 chiffres de 80mm de haut avec une épaisseur de trait de 10mm minimum
Et 1 lettre de 40 mm de hauteur minimum

La double plaque latérale doit porter les éléments suivants ;

- Sur chaque faces de couleur blanche, 1 a 2 chiffres de couleur noire de 80mm de hauteur minimum avec une épaisseur du trait de 10mm minimum

Couleur des plaques frontales

Les coureurs doivent utiliser les couleurs des plaques et des numéros spécifiés pour la catégorie dans laquelle ils courent

Elites homme /femme pour **cruisers et 20''** ;

Plaque BLANCHE, Chiffres NOIRS

Juniors homme /femme pour **cruisers et 20''** ;

Plaque NOIRE , Chiffres BLANCS

Hommes et garçons 20''

Plaque JAUNE ; Chiffres NOIRS

Femmes et filles

Plaque BLEU ; Chiffres BLANCS

Cruisers

Plaque ROUGE ; Chiffres BLANCS